



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 JANVIER 2023**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :  
le 24/01/2023

Publication :  
le 03/02/2023

**Délibération n° D-2023-9**

**Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des  
emplois permanents - Création d'emploi temporaire**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Valérie VOLLAND

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Sophie BOUTRIT, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Bastien MARCHIVE.

**Direction Ressources Humaines**

**Autorisation de recrutement d'agents contractuels  
sur des emplois permanents - Création d'emploi  
temporaire**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de vacances de poste, la Ville de Niort a lancé des procédures de recrutements afin de pourvoir des emplois devenus vacants.

L'article L.332-8 alinéa 2 du Code général de la fonction publique, précise que : « *Par dérogation au principe énoncé à l'article L.311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L.313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas suivants (...). Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code* » ;

Suite aux appels à candidatures publiés par la Ville de Niort et aux entretiens de recrutement à suivre, il est proposé, faute de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, sur les emplois suivants :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
Gestionnaire de paie	Direction des Ressources Humaines	Rédacteur Catégorie B
Assistant RH	Direction des Ressources Humaines	Adjoint administratif Catégorie C
Responsable du service Voirie	Direction de l'Espace Public	Ingénieur Catégorie A

L'agent devra justifier des conditions de diplômes exigées pour l'entrée dans le cadre d'emploi du poste et sa rémunération sera indexée sur la grille indiciaire de ce même cadre d'emploi.

Par ailleurs, sur la base de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, il y a lieu de créer, pour une durée de 5 mois, un emploi temporaire d'agent d'accueil Mairies de quartier / Agence postale communale de Saint-Liguaire sur la grille indiciaire des Adjointes administratifs :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
Agent d'accueil mairie de quartier	Direction accueil et formalités citoyennes	Adjoint administratif Catégorie C

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'agents contractuels sur les emplois nommés ci-dessus, selon les modalités susvisées ;

- autoriser la création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif, pour une durée de 5 mois, selon les modalités susvisées.

*Arrivée de Madame Fatima PEREIRA ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN.*

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Maire de Niort

**Valérie VOLLAND**

**Jérôme BALOGÉ**